

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à						
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 45 <sup>m</sup> matin.	9 h. 16 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
5 h » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 <sup>m</sup> soir.	8 h. 8 <sup>m</sup> soir.	5 » 52 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 h 24 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 » soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin. / Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin. / Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.)

Cahors, 10 Janvier.

Les Chambres ouvriront, mardi prochain 13 janvier, leur session de 1880.

Le lendemain, il n'y aura pas de séance.

Jeudi, vendredi, samedi, expédition de divers projets inscrits à l'ordre du jour.

Lundi, discussion des traités de commerce et du tarif des douanes.

Cette discussion sera le grand événement de la session. Il est plus que probable que la majorité adoptera un système aussi conforme que possible aux idées libre échangeistes.

## REVUE DES JOURNAUX

### Journal des Débats.

Il y a lieu de s'arrêter aux allocutions prononcées par les présidents des diverses compagnies judiciaires, et aux paroles pleines de courtoisie par lesquelles le nouveau garde des sceaux y a répondu. Le premier président de la Cour de cassation, en présentant les membres du tribunal suprême, a affirmé le dévouement de la Cour « pour l'application » entière et stricte de toutes les lois, et en particulier de la loi constitutionnelle qui prime toutes les autres. Le premier président de la Cour d'appel a dit que le gouvernement pouvait compter sur la fermeté de la Cour pour l'application de la loi, de toutes les lois.

Ces sentiments de fidélité absolue au gouvernement que la France s'est donné n'auraient jamais dû être mis en suspicion. Ils sont indissolublement liés au devoir professionnel, et quelques écarts, même irrésolument démontrés, ne sauraient faire que la magistrature française ait en rien démerité de la confiance que le pays lui a toujours montrée et qu'il lui continue.

Mais c'est précisément à cause de cela qu'on ne saurait trop se féliciter de la déclaration de loyauté qui a été faite par les chefs de ces deux grandes compagnies judiciaires. Elles aideront sans aucun doute à poser la question de la réforme de la magistrature sur son véritable terrain, et elles empêcheront que la discussion qui prochainement s'ouvrira devant le Parlement ne soit enfermée dans les limites étroites d'une affaire de parti.

Il y a eu un moment où l'on a pu craindre qu'il en fut ainsi, et qu'une question qui depuis longtemps déjà préoccupe à plus d'un point de vue les esprits même les plus réservés, reçût une solution peu en rapport avec la grandeur des intérêts sociaux qui sont en jeu.

### France.

Le 17 juin 1874, M. le comte de Montalivet, ancien ministre de Louis-Philippe, adressait à M. Casimir Périer, député de l'Aube à l'Assemblée nationale, une lettre dans laquelle nous retrouvons le passage suivant :

« Vous venez de vous montrer une fois de plus le digne héritier du nom que vous portez. L'ancien ami et collègue de votre père vous en félicite avec la double émotion des souvenirs du passé et des exigences patriotiques du présent. Je m'honore hautement de la part que j'ai prise à ce passé ; je conserve le culte de mon dévouement et de mes amitiés personnelles ; mais, doucement désillusionné par les manifestes royaux de 1871, si contraires à l'établissement d'une monarchie véritablement constitutionnelle et au droit de la France de disposer d'elle-même, j'ai pensé, comme vous, dès ce jour, que le salut de la France exigeait impérieusement l'acceptation loyale de la République, devenue le seul gouvernement libéral possible. »

M. de Montalivet est mort en son château de

Lagrange, et lors même que son expérience et son patriotisme ne lui auraient pas dicté, il y a quatre ans, les lignes qu'on vient de lire, nous n'aurions que des paroles d'estime à prononcer devant la tombe de cet homme sincère et de bonne volonté dont la jeunesse, entourée d'honneur et de puissance, ne fut marquée que par de sages réformes et par une inébranlable fidélité à la cause libérale.

Nommé ministre de l'intérieur à vingt-neuf ans, le 3 novembre 1830, ministre de l'instruction publique et des cultes en 1831, puis revenu en 1832 au premier département qu'il avait cédé à Casimir Périer, collègue de M. Molé en 1837, intendant de la liste civile jusqu'en 1848, M. de Montalivet s'est signalé dans tous les postes qu'il a successivement occupés par un ardent désir de bien faire et par une remarquable intelligence des vœux et des besoins du pays. Jusqu'au dernier jour de la monarchie constitutionnelle qu'il avait contribué à fonder, il a pris à tâche de justifier sa confiance en elle, aux yeux de tous, par des progrès réalisés par des travaux d'utilité publique entrepris, par la refonte des lois vicieuses, par l'apaisement des querelles de partis.

Après de longues souffrances, l'honorable survivant d'un régime disparu, le vieil adversaire de Guizot, le sincère ami de Casimir Périer et de Molé, vient de succomber à son tour. Nous tous, républicains auxquels il apporta si loyalement et si gratuitement son concours ; nous tous qu'il aurait voulu aider encore avec plus d'assiduité dans l'œuvre de réorganisation nationale, si la maladie le lui avait permis, inclinons-nous avec une respectueuse sympathie devant cette tombe.

Les hommes comme lui sont rares ! A une époque où tant d'amitiés et tant d'intérêts tiennent lieu de convictions, il a su respecter ses amis, suivre sa conscience et servir son pays.

### National.

Un entrefilet du *Mot d'Ordre* nous apprend que la libre-pensée a, dans Paris, un prêtre et un temple. Le prêtre, c'est M. Lepelletier ; le temple, c'est la mairie du douzième arrondissement.

Voici, en effet, pour emprunter le style du *Mot d'Ordre*, « l'imposante cérémonie civile » dont la mairie de Reuilly a été, samedi dernier, le théâtre. Un amiéliste libre-penseur, épousait une libre-penseuse de l'arrondissement. Le marié avait pour témoins deux amnésiés comme lui, M. Boudel et M. Alphonse Humbert en personne. « Une foule sympathique d'amis politiques garnissait la salle des mariages ; » les citoyens Pétronille et Michallet, commissaires délégués, « décorés des « insignes de la libre-pensée, » escortaient les deux époux.

C'est en présence de cette assemblée que l'adjoint au maire, M. Gabriel, prononça les paroles que le *Mot d'Ordre*, par distraction sans doute, qualifie de sacramentelles.

Les époux étaient désormais bien et dûment unis, et c'était le moment, comme dit la chanson, de rentrer chez soi ; mais s'il vous semble que la cérémonie soit terminée, vous êtes dans l'erreur : il y manque le sermon.

C'est le citoyen, ou, si vous voulez, le révérend père Lepelletier, qui s'en charge. Dans une allocution dont « l'assistance est, paraît-il, très-impressionnée », le prédicateur retrace les progrès de la libre-pensée, et félicite les époux de l'exemple qu'ils donnent, l'assistance de l'approbation qu'elle leur témoigne, et la mairie du douzième de l'asile qu'elle offre à la cérémonie.

C'est la mairie qui a dû être étonnée ! car enfin l'honorable édifice communal n'était point de prime-abord destiné à devenir le temple d'aucun secte. La consécration dont l'a gratifié inopinément M. Lepelletier ne laisse pas que de surprendre ceux qui croyaient que la mairie était un édifice purement civil et parfaitement neutre. Nous cherchons en vain de quel droit le rédacteur du *Mot d'Ordre* la transforme en église au profit de son convent.

## INFORMATIONS

On lit dans la France :

« Depuis plusieurs jours, M. Gambetta est assez souffrant pour qu'il ait dû interrompre ses réceptions même intimes. Il souffre des jambes et des bronches. Sa respiration est difficile et il éprouve, par moments, des sortes de congestions à la poitrine. Cet état n'est pas grave, mais il est pénible et fatigant. »

M. Magnin étant malade, le conseil s'est réuni jeudi matin au ministère des finances, sous la présidence de M. Freycinet. Le conseil s'est occupé des questions intéressant le ministère des finances : du personnel, du nouveau mode de fixer le traitement des trésoriers généraux, etc.

Le conseil a ensuite décidé que le programme qui sera communiqué aux Chambres aura la forme d'une déclaration ministérielle et non d'un message. Cette déclaration ministérielle touchera toutes les questions que comprenait le programme des trois gauches pendant la dernière session. Il n'y sera pas fait mention de l'amnistie.

Les mouvements des différents ministères seront publiés avant la rentrée des Chambres. Le ministère se trouvera ainsi en état de répondre par des actes même sur la question du personnel.

Il n'est pas encore question du mouvement diplomatique.

On lit dans la France :

« La question de l'article 7 est une de celles qui divisent le plus le cabinet. Tous les ministres sont d'avis de le soutenir ; mais ils ne vont pas jusqu'à vouloir jouer sur cette carte le sort du cabinet.

Il paraît à peu près certain que l'article 7 ne sera pas voté au Sénat. Dans ce cas, la loi restera en l'air ; car la chambre ne cédera pas. Le gouvernement ne posera pas la question de confiance, et il considère qu'un échec au sénat, sur une loi de ce caractère, ne pourrait entraîner tout au plus qu'une démission isolée.

Il y aurait lieu, en ce cas, d'étudier quelle application il faudrait faire des lois sur les congrégations non autorisées. »

Au dire de la *Paix*, tous les projets prêtés jusqu'à ce jour à M. le ministre de la guerre, sont prématurés.

Il est certain que le général Farre apportera des modifications dans son ministère, mais rien n'est décidé pour le moment.

Il est faux que le Gouvernement ait songé à gracier les chefs de la Commune. Qu'autour de lui, quelques personnes l'aient voulu, cela est vraisemblable. Mais il paraît décidé à professer, en matière de grâce et d'amnistie, la théorie émise par le précédent cabinet.

Les attaques des journaux qui demandent au ministère des révocations de fonctionnaires, n'épargnent rien ni personne. Après les employés vieillissants sous le harnais et dont on demande la place, voici qu'on s'en prend maintenant aux attachés des affaires étrangères.

Ces jeunes gens, à qui des examens sérieux

ont ouvert seuls la carrière diplomatique, n'ont pu fournir encore de prétexte aux désorganiseurs de l'administration. Mais on affirme qu'ils sont les ennemis de la République, uniquement parce qu'ils appartiennent à des familles connues par leur attachement à la monarchie. A ce compte, la plupart des sénateurs et des députés républicains devraient être mis en suspicion.

Au surplus, M. de Freycinet manifeste la résolution de ne pas subir les volontés d'autrui.

M. Cochery, ministre des postes et télégraphes, déposera, le jour de l'ouverture de la session, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi tendant à autoriser la poste à faire effectuer le protêt des effets de commerce dont le recouvrement lui est confié par les particuliers.

Déjà, par décret paru au *Journal officiel*, le ministre a fait élever de 500 à 1,000 francs le montant des effets dont la poste est autorisée à effectuer le recouvrement. Ces deux mesures combinées donneront une grande latitude au commerce français.

On dit que MM. Martel, Waddington et Le Royer vont s'éloigner de Paris et demeurer pendant quelque temps en dehors des débats politiques.

Le *Post* de Berlin annonce que le Pape, répondant aux félicitations qui lui ont été adressées par l'archevêque de Cologne, a envoyé à ce prélat une lettre dans laquelle on remarque les passages suivants :

« Les dangers qui menacent la société humaine proviennent surtout de ce que l'Eglise a perdu partout son influence et sa liberté au point qu'on ne lui permet plus de veiller même en secret, au bien-être des hommes.

« Nous faisons, depuis longtemps, des efforts pour que la noble nation allemande puisse goûter les fruits d'une paix durable, tout en maintenant les droits de l'Eglise.

« Dieu seul décidera du résultat. Une telle cause ne doit pas être négligée ; car, par suite des doctrines erronées et des projets téméraires des hommes incroyables, qui rejettent toutes les entraves de la loi, l'ordre religieux, politique et social court de si grands dangers que nous courrions manquer à nos devoirs apostoliques en n'offrant pas à la société humaine, exposée aux plus grands périls, les remèdes on ne peut plus efficaces de l'Eglise. »

Le Pape, ajoute le *Post*, invite ensuite les évêques et les prêtres à obéir aux lois de l'Etat, en tant qu'elles ne sont pas en contradiction avec la foi et les devoirs des catholiques.

Une nouvelle grave, mais sur l'exactitude de laquelle il est bon de faire quelques réserves, est transmise de Saint-Petersbourg. L'autorité militaire aurait découvert une vaste conspiration dans l'armée. Plusieurs régiments de la garde seraient compromis. En faisant la part de l'exagération, on doit convenir que le fait n'est pas invraisemblable, puisqu'il n'est pas nouveau. On se rappelle, en effet, que des officiers ont déjà été jugés et condamnés pour affiliation aux sociétés secrètes, et qu'il se trouvait parmi eux précisément des jeunes gens de la noblesse appartenant à des régiments de la garde.

La *Gaulois* annonce que, la souscription pour l'érection à Paris d'un monument à la mémoire de l'ex-prince impérial étant close, on va « entrer dans la période d'exécution ».

Les sommes reçues s'élèvent à 200,000 fr. Le président du comité, M. le baron Haussmann, a, parait-il, fait adopter l'idée de construire, sur l'un des points culminants de Paris, entre l'Arc de l'Etoile et les Invalides, une chapelle en forme de rotonde, entourée d'un jardin.

Le *Gaulois* ajoute que, quand les constructions seront terminées, il faudra, conformément à la loi, demander au gouvernement l'autorisation d'ouvrir l'édifice au culte.

Pour permettre à la discussion générale sur les tarifs douaniers de commencer le 19 janvier, dès mardi sera distribué le rapport général de M. Malézieux, ainsi que plusieurs rapports partiels.

Au début du débat, M. Tirard, ministre de l'Agriculture et du commerce, fera connaître la politique économique du gouvernement.

De son côté, M. Rouher prépare un grand discours pour défendre l'œuvre à laquelle il a plus particulièrement contribué en 1860. On estime que la discussion complète ne sera pas close avant le 15 février.

On écrit de Rome à l'*Univers* :

« Une triste nouvelle : le frère Floride, procureur général des frères des écoles chrétiennes, a succombé aujourd'hui à une attaque de pleurésie. Son nom était entouré du respect de tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher. D'une douceur angélique, d'une expérience consommée, d'une charité tout aimable, il ne s'appartenait point. Il était à Dieu dans les enfants, dans les affligés, dans les pauvres. »

La mort vient d'enlever au parti royaliste et à la presse française un homme d'un grand caractère et d'une haute valeur.

M. François Pouloulat, ancien député des Bouches-du-Rhône, l'auteur en collaboration avec Michaud de l'*Histoire des Croisades* et de la *Collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France*, l'éminent rédacteur de la *Quotidienne* et de l'*Union*, est mort mardi soir, à Paris, à l'âge de soixante-onze ans.

**Les grands travaux publics.**

Le ministre des Travaux publics a adressé la lettre suivante au directeur général des chemins de fer :

Paris, le 6 janvier 1880.

Monsieur le Directeur général,

Le pays s'intéresse avec passion au développement des voies ferrées. Je voudrais périodiquement et à des époques rapprochées, lui faire connaître par des chiffres indiscutables, le progrès des travaux en cours d'exécution. Ces renseignements seraient, dans une certaine mesure, la continuation du rapport publié par mon prédécesseur le 31 décembre dernier sur l'ensemble des résultats obtenus en 1877, 1878, 1879. Il seraient insérés au *Journal officiel* tous les trois mois comme le sont les tableaux comparatifs des recettes des chemins de fer en exploitation.

Les tableaux que j'ai en vue et qui s'appliqueraient à la construction des chemins de fer pourraient, pour chacune des lignes entreprises :

Indiquer les dépenses faites dans le dernier trimestre;

Rappeler les dépenses totales constatées à la fin du trimestre précédent, et les totaliser avec les premières;

Faire connaître la date de la loi déclarative d'utilité publique et, s'il y a lieu, de la loi qui a ouvert les premiers crédits sur les fonds de l'Etat;

La longueur kilométrique de la ligne entière;

La longueur de l'ensemble des lots adjugés pour l'exécution des terrassements et ouvrages d'art, etc.

Ces tableaux, pour être facilement compris, devront être aussi simples que possible. Ils ne devront comprendre que les dépenses intéressant réellement le public, c'est-à-dire celles qui

concernent les lignes non encore ouvertes à l'exploitation; il sera donc inutile d'y parler des travaux complémentaires exécutés par suite du développement du trafic sur les lignes déjà ouvertes depuis plus ou moins longtemps à la circulation (doublement des voies, agrandissement des gares ou ateliers, parachèvements, etc.)

Cette publication donnera, pour ainsi dire, la physionomie du vaste chantier qui va s'étendre successivement sur la France entière. Elle sera à la fois une satisfaction donnée à la légitime préoccupation du public et un stimulant pour les ingénieurs. Si elle est bien accueillie, je me propose d'étendre la même mesure aux voies navigables et ports maritimes.

Je désirerais que les tableaux parussent du 20 au 25 du mois qui suivra le trimestre considéré.

Veuillez agréer, etc.

Le ministre des Travaux publics,  
H. VARROY.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET MÉRIDIONALE

**17<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE.**

Notre compatriote, M. le chef de bataillon Béral, chef du génie à Montauban, a été désigné pour remplir les mêmes fonctions au Mont-Vallérien.

Par arrêtés de M. le Préfet, ont été nommés :

**Instituteurs.**

- MM. Soulié, à Lamothe-Cassel (titulaire);
- Filhol, à Lamothe-Cassel (adjoint);
- Calméjane, à Quissac;
- Raufet, à Saint-Jean-de-Laur;
- frère Valentin, à Lalbenque;
- Aillet, à Saint-Géry.

**Institutrices.**

- M<sup>me</sup> sœur Bernadou à Lherm;
- MM<sup>les</sup> Cavanhié (des Roques), à Bach;
- Delfour, au hameau des Roques (St-Vincent);
- Souques, au hameau de Cènac (Albas).

Par arrêté du ministre des finances, en date du 23 décembre 1879, ont été nommés :

M. Raffy, percepteur de 5<sup>e</sup> classe à Sousceyrac, à la perception de Latronquière, 4<sup>e</sup> classe.

M. Larroussilhe, ancien sous-officier blessé, à la perception de Sousceyrac, 4<sup>e</sup> classe.

Le docteur Lebœuf, directeur trimestriel de la Société des Etudes du Lot et membre de la Société agricole et industrielle de notre département, vient d'être nommé médecin de l'état civil de la commune de Cahors.

**SOCIÉTÉ AGRICOLE DU LOT.**

Un concours de bêtes à cornes grasses, bœufs et vaches, aura lieu à Cahors, le lundi 2 février, sur le champ de foire, place Thiers à 2 heures après-midi.

**Primes à Distribuer :**

- 1<sup>o</sup> Une prime de la Société cent francs 100 fr.
  - 2<sup>o</sup> Une d<sup>e</sup> de d<sup>e</sup> quat.-vingts fr. 80 fr.
  - 3<sup>o</sup> Une d<sup>e</sup> de d<sup>e</sup> soixante fr. 60 fr.
  - 4<sup>o</sup> Une d<sup>e</sup> de d<sup>e</sup> cinquante fr. 50 fr.
  - 5<sup>o</sup> Une d<sup>e</sup> de d<sup>e</sup> trente-cinq fr. 35 fr.
  - 6<sup>o</sup> Une d<sup>e</sup> de d<sup>e</sup> vingt-cinq fr. 25 fr.
- 350 fr.

Les animaux devront être rendus sur le champ du concours, à deux heures précises.

Les propriétaires engraisseurs seront les seuls dont les animaux pourront prendre part à la distribution des primes.

**On lit dans la France :**

Le général Schmitz, commandant le 12<sup>e</sup> corps d'armée, a donné le 30 décembre, un bal à Limoges.

Un journal le *Limousin et le Quercy*, a publié un compte rendu de cette fête que lui avait envoyé son correspondant de Limoges, compte rendu dans lequel les femmes des républicains invitées au bal du général étaient tournées en ridicule et injuriées.

Grande indignation et lettre du général commandant le 12<sup>e</sup> corps, dans le *Courrier du Centre* :

Voici cette lettre :

« Limoges, le 7 janvier 1880.

» Monsieur le directeur,

» Hier au soir, dans un dîner auquel j'étais convié, on a parlé d'un article du journal *Limousin et Quercy* dont on m'a cité des extraits relatifs à la soirée du 30 décembre.

» Le rédacteur prétend avoir été invité, par moi, à cette réunion. — Je le nie absolument. — Je n'ai pas reçu en mon logis un homme qui aurait pu ainsi reconnaître mon hospitalité.

» La presse tout entière, que j'ai conviée à mon bal, sans distinction d'opinion ni de parti, flétrira de pareils procédés.

» En ce qui me concerne, je me considère comme personnellement offensé par l'homme qui n'a pas craint de couvrir de ridicule ou d'outrages des femmes que j'ai reçues chez moi, et qui devaient être ainsi au-dessus de toute atteinte.

» Général SCHMITZ. »

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.**

Présidence de M. Henri Valette, directeur trimestriel.  
Séances du 22 et du 29 décembre 1879.

M. le Secrétaire général dépose diverses publications, notamment quelques ouvrages offerts par leurs auteurs, MM. de Rouméjoux et le docteur Donato Tomasi; et un volume de l'*Histoire de Cahors*, par Cathala Coture, offert par M. Arrazat.

M. Bonabry fait un rapport sur un mémoire relatif au phylloxera, par M. Nottelle.

La Société approuve les comptes de 1879.

Elle approuve également le budget de 1880. Ce budget se balance par recettes et dépenses à 2,417 fr.; il a été fait, avec la prévision du renvoi du concours de la Société en 1881, époque du concours régional.

La Société approuve encore les deux propositions suivantes du Conseil d'administration :

Les membres correspondants ne devront pas différer le paiement de leur cotisation au-delà du 1<sup>er</sup> octobre.

Le nombre des membres du Conseil d'administration est porté à dix, savoir :

Les 4 directeurs, le secrétaire général, le secrétaire des séances, le bibliothécaire, le trésorier, deux membres élus.

Sont élus pour 1880 :

**Directeurs :**

MM. Arnault, juge (1<sup>er</sup> trimestre); Cangardel, François, sous-bibliothécaire de la ville (2<sup>e</sup> trimestre); Caviole, secrétaire général de la Préfecture (3<sup>e</sup> trimestre); D'Orsay, directeur des tabacs en retraite (4<sup>e</sup> trimestre).

MM. Combarieu, archiviste du département, secrétaire général; Pouzergues, conducteur des ponts et chaussées, secrétaire des séances; Bonabry, professeur libre, secrétaire-adjoint, bibliothécaire; Combes, propriétaire, trésorier.

**Membres du conseil d'administration :**

MM. Guiraudies, chef de division à la Préfecture; Ducros, conseiller de Préfecture.

**Membres de la Commission du Bulletin :**

MM. Calmon, sculpteur; Lagarrigue, avocat; Lebœuf, docteur-médecin; Malinowski, professeur en retraite; Valette, chef d'institution.

A la suite de l'élection au Conseil général de la Dordogne de M. Vassal-Seneuil, candidat bonapartiste, une manifestation bruyante avait eu lieu à Villefranche-de-Belvès. Des habitants des communes voisines étaient venus planter un *mai* devant la porte de M. Vassal; on avait poussé des cris, tiré force coups de fusil en l'air et bu à la santé du vainqueur. Grâce à la sagesse des habitants de Villefranche, tout se borna heureusement à du tapage.

Ce qu'il y avait de grave dans cette manifestation, c'est qu'on y remarquait un certain nombre d'individus revêtus d'uniformes militaires de diverses armes. Les uns étaient portés par des hommes appartenant à l'armée territoriale; d'autres avaient été indûment endossés. L'*Avenir de la Dordogne* annonce qu'à la suite d'une enquête ouverte sur ces faits, M. le général Schmitz, commandant du 12<sup>e</sup> corps, a infligé une punition sévère aux soldats de l'armée territoriale qui avaient compromis leur uniforme dans cette manifestation.

On signale dans la circulation un grand nombre de pièces fausses de 5 fr. et de 2 fr., à l'effigie de Napoléon III, ainsi que des pièces

d'or de 20 fr.

Ces pièces sont reconnaissables aux caractères suivants :

Elles sont plus douces au toucher que l'argent; les mots frappés sur la tranche manquent de netteté et les astérisques sont à peine visibles.

**CALENDRIER DU LOT. — Janvier.**

JOUR	SAINTS	FOIRES.
11 Diman.	s Hygin.	
12 Lundi.	s <sup>e</sup> Césarie.	Valprionde, Castelnau, Saint-Géry, St-Simon, Labastide-Murat, Vigan.
13 Mardi.	Oct. de l'Ep.	Catus, Concols, Laverantière, Souillac, Montcabrier.
14 Mercur.	s Hilaire.	
15 Jeudi.	s Paul et s M.	Grézels, Figeac, Rudelle.
16 Vend.	s Marcel.	Frayssinet-le-Gélat, Lauzès, Martel.
17 Samedi	s Gênuilphe év.	Cahors, Vayrac.

Lunaisons du mois de Janvier.

- ☾ D. Q. le 5, à 6 h. 58 du matin.
  - ☽ N. L. le 11, à 10 h. 49 du soir.
  - ☼ P. Q. le 19, à 6 h. 49 du matin.
  - ☾ P. L. le 27, à 10 h. 21 du matin.
- Les jours croissent de 1 h. 4 m.

Pour la chronique locale, A. Layton.

**BULLETIN AGRICOLE**

Les Riceys (Yonne), 5 janvier.

Nos vignes sont bien gelées; quelques bourgeons seuls restent protégés par la neige. Mais il paraît que le mal datait déjà d'avant la neige.

Cognac, 6 janvier.

Le dégel se poursuit par une température molle, allant de 5 à 10 degrés, et par un ciel généralement couvert; au lieu de pluie, de légers brouillards, ce qui, selon l'opinion unanime, est de beaucoup préférable.

Les céréales, paraît-il, auraient peu souffert, contrairement aux produits du jardinage que les gelées prolongées ont anéantis à moitié.

Quant aux vignobles, qui ont jusqu'ici échappé au phylloxera, ils semblent n'avoir subi que faiblement les rudesses des deux mois, qui viennent de s'écouler: c'est la sécheresse du sol et le défaut de neige qui les auraient protégées.

Gy (Haute-Saône), 5 janvier.

Nous avons eu un bien mauvais temps et particulièrement des gelées intenses qui certainement ont dû atteindre le sarment.

Tours, 5 janvier.

Les temps de froids intenses et de neiges que nous venons de traverser, a pris fin dans d'heureuses circonstances; pas de grandes pluies, qui auraient occasionné des accidents. Le dégel, quoique rapide, s'est accompli progressivement.

Bientôt nous pourrions juger de l'influence que cet abaissement de température, anormal dans nos climats, a fait subir à nos vignes. Déjà plusieurs vigneron ont manifesté des craintes sérieuses et ont constaté des pertes sur le bois de jeunes vignes de côté. Il paraît aussi à peu près certain, que l'extrémité des verges est détruite, et que la taille des plants à longs bois sera fortement raccourcie cette année; puis, quel sera le nombre des *barques*, (bourgeons détruits ou atrophiés), qui abaisse tant la production? Et le nombre de souches entièrement mortes, quel sera-t-il également? Le printemps seul nous édifiera à cet égard, on ne peut raisonnablement émettre encore d'avis sur cette très-grave question.

\* \* \*

**LA GELÉE SUR LES ARBRES**

Les ravages que le froid aura occasionnés dans nos plantations tiennent bien moins à son intensité qu'à sa précocité; il est à peu près certain que, si les gelées du 7 au 14 décembre se fussent produites en janvier, nos arbres les eussent traversées sans fléchir; l'année avait été exceptionnellement tardive, le mouvement de retraite de la sève vers la racine n'était point terminé, et c'est là ce qui explique comment le tronc se trouve plus maltraité que les parties supérieures. Presque tous les arbres plantés une quinzaine de jours avant la grande baisse thermo-

métrique ont été épargnés, précisément parce que la transplantation avait précipité le recul de la sève.

Nous citerons parmi les végétaux ligneux indigènes ou de longue date acclimatés qui accusent des traces de gel, les ifs, les maronniers d'Inde, les jeunes plants d'ormes; les platanes sont les plus malades, il probable que l'Etat et la ville de Paris auront de ce chef une perte considérable à supporter. Nous avons exploré, dit le *Temps*, une pépinière d'environ deux mille maronniers. Presque tous étaient endommagés, mais cependant beaucoup moins gravement que les poiriers, que les pruniers, césiers et pêchers; la souche de quelques-uns de ces derniers est aussi sèche que s'ils étaient morts depuis un an. Ce qui confirme l'explication que nous donnons plus haut du phénomène, c'est que les plus vieux de ces arbres, ceux chez lesquels la sève descend le plus lentement, sont aussi les plus endommagés; c'est parmi les sujets de deux à six ans que se rencontrent les tiges indemnes. De ce côté, le mal est immense et se chiffre par millions. Il n'est point local; la situation se reproduit sur une certaine partie du territoire.

Quoi qu'il en soit, nous conseillons à ceux de nos lecteurs dont les arbres ont été victimes du fléau, de ne point se hâter et de procéder à leur remplacement avec une sage lenteur. Sans compter beaucoup sur un miracle, il se peut que le mouvement de la sève qui est proche, ranime quelques-uns de ceux dont aujourd'hui on désespère. Si le cœur a conservé sa vitalité, il n'est pas impossible que l'élimination des parties de l'aubier et de l'écorce qui sont visiblement altérées ne se produise, et qu'on en soit quitte pour d'énergiques recépages et deux ou trois ans de stérilité. En 1870, beaucoup de poiriers, quoique frappés de gel, ont fini par se régénérer.

**Théâtre de Cahors.**

Quelques journaux ont accueilli — comme une manne du ciel puisqu'elle nous attaque — la lettre suivante de M. le Directeur du théâtre :

Monsieur le Rédacteur,

Je me vois forcé pour la seconde fois de me défendre contre le *Journal du Lot*, qui, après m'avoir attaqué pour une cause que je ferai très prochainement connaître, ne craint pas aujourd'hui, de me calomnier... M. Layou (pourquoi ne le nommerais-je pas ?) cherche à persuader au public, que je pourrais bien être cause, cette année comme l'an passé, de la non venue à Cahors de M<sup>lle</sup> Agar. J'oppose à ces allégations le démenti le plus formel. M<sup>lle</sup> Agar n'a jamais dû venir l'an dernier, pour cette bonne raison, qu'elle ne fit pas de tournée dans le Midi.

Il y a un mois, l'éminente artiste, ayant manifesté le désir de venir à Cahors, pendant mon séjour, je télégraphiai à son représentant que le théâtre était à sa disposition, ne me réservant, pour couvrir mes frais, qu'une part plus que modeste sur cette représentation. Je n'obtiens même pas de réponse.

Voilà comment la présence du directeur habituel du théâtre priva le public d'entendre, l'an dernier, M<sup>lle</sup> Agar qui ne devait et ne pouvait venir. Voilà, comment aujourd'hui, je puis bien être cause qu'elle n'est pas venue. Le *Journal du Lot* n'ignore certainement rien de tout cela; mais il faut me combattre à tout prix, et en ennemi généreux il profite de mon départ pour indisposer le public contre moi... me terrasser, n'importe par quel moyen : tel est son but.

Calomniez ! Calomniez, dit Bazile, il en restera toujours quelque chose ! J'espère bien que cette fois, il n'en restera rien que la confusion pour le *Journal du Lot* de m'avoir si injustement attaqué, confusion qui serait autrement grande si je rendais public le motif puéril de cette malveillance.

Agréé, etc., etc.

J. MORVAND.

Auch, 5 janvier 1880.

Sans attacher plus de sérieux qu'il ne convient aux sous-entendus drôlatiques et au « démenti le plus formel » de M. Morvand; persuadé du reste qu'il criera à la calomnie et à la malveillance chaque fois que l'on osera lever un coin du voile de sa gestion théâtrale, nous déclarons que jamais, au grand jamais, depuis l'inauguration de notre scène, aucun directeur ne s'est moqué plus agréablement du public cadurcien.

C'est ainsi que, non-seulement M. Morvand prive Cahors de toute représentation pendant

deux mois, autorisé, paraît-il, par un traité qui, nous l'espérons, ne sera pas renouvelé sans modifications sérieuses; mais encore il éloigne de nous les artistes célèbres qui, en souvenir du bon accueil qu'ils ont toujours reçu à Cahors, tentent d'y revenir.

Voyez-vous M<sup>lle</sup> Agar obligée de passer sous les fourches caudines de M. Morvand !...

C'est donc le vide artistique le plus complet, adroitement organisé autour de nous.

Et le public accepte bénévolement cette situation !

Et la presse, plus bénévole encore, se tait !

M. Morvand peut bien crier à la calomnie, et dévoiler la cause de notre prétendue malveillance, nous lui ferons entendre la VÉRITÉ jusqu'au bout, et lorsqu'il écrit :

« Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ! J'espère bien que cette fois, il n'en restera rien... »

Nous répondons : pardon, cher Bazile, il RESTERA la lettre suivante :

« A Monsieur le Directeur du *Journal du Lot*.

» Monsieur,

» J'espérais avoir le théâtre, mais le Directeur a des prétentions telles que j'ai dû, à mon grand regret, renoncer à venir à Cahors; le Directeur me demandait quatre cents francs et les frais à ma charge; vous voyez qu'il y a pour moi impossibilité absolue d'accepter ces conditions beaucoup trop lourdes. Je serais volontiers entré en pourparlers avec le Directeur; mais il a eu le soin de me prévenir qu'il ne consentirait à aucune autre proposition. Si vous pouvez me faire obtenir des conditions plus douces, j'en serais enchanté, et nous pourrions venir assez prochainement. Je consentirais à un prélèvement de cent francs pour les frais (nous n'avons pas de droits d'auteurs) et à 20 p. 0/0 sur la recette; je paierais cependant les affiches; ce sont donc des conditions très acceptables.

» Recevez, etc., etc.

» MARYE,

» Directeur des représentations de M<sup>lle</sup> AGAR.  
« 6 Janvier 1880. »

P. S. J'étais loin de m'attendre à des conditions semblables, aussi avais-je pensé pouvoir faire annoncer notre représentation.

Voilà comment on calomnie M. Morvand.

Comme il n'est pas croyable que cet habile impresario, se retranchant derrière son traité avec la ville, puisse spéculer sur le passage des grands artistes — même quand il abandonne notre scène, — nous conseillons à M. le Directeur des représentations classiques de M<sup>lle</sup> Agar d'adresser, pendant que le théâtre est libre, une demande à M. le Maire de Cahors. Elle sera certainement bien accueillie.

Louis LAYTOU.

**LA LAMPE ÉLECTRIQUE.**

Le monde savant s'occupe beaucoup de la nouvelle invention de M. Edison. En attendant que nous sachions ce qu'il y a de vrai dans cette découverte, nous continuons à enregistrer les renseignements publiés à ce sujet. Un correspondant du *Journal des Débats* lui écrit aujourd'hui :

« ..... La lumière est d'une fixité admirable; elle n'a plus cette teinte triste et si désagréable des lampes à arc voltaïque, ni cet éclat qui blesse le regard. C'est la lumière électrique, et cependant ce n'est pas la lumière électrique que nous connaissons; si l'on n'était pas au courant, on se demanderait assez volontiers qu'elle est cette lumière qui est chaude au regard, gaie, blanche, éclairante et d'une régularité incomparable.

» Cette belle lumière ne répand aucun gaz délétère et elle est dépourvue de chaleur. La main posée sur le globe de verre, n'éprouve aucune sensation de chaleur.

» Les visiteurs s'amuse à faire varier l'éclat de la lumière en abaissant ou relevant le bouton régulateur de chaque lampe. On entoure aussi les compteurs qui sont curieux à examiner. Le courant pendant son passage, détermine un dépôt galvanique de cuivre, marque la quantité

d'électricité dépensée. C'est d'une exactitude mathématique.

» A vrai dire, on ne s'attendait pas à un succès aussi complet. Je n'ose pas trop encore avancer des chiffres; j'attendrai que les 800 lampes que l'on prépare en ce moment soient posées et qu'une expérience, sur une plus large échelle qui va être prochainement faite à New-York, me permette d'être affirmatif.

» Tout ce que je puis dire aujourd'hui, c'est qu'à Menlo-Park on admet qu'un cheval vapeur suffit pour entretenir 8 à 10 lampes de 16 bougies. La machine à vapeur brûlant par cheval 1 kilog. 500, la dépense pour les 8 lampes ou les 128 bougies ne reviendrait qu'à 6 ou 7 centimes par heure. La résistance pour chaque lampe est de 100 ohms.

L'inventeur a trouvé qu'il y avait, au point de vue économique, avantage à porter la résistance à cette valeur relativement grande.

Quant à l'organisation du nouveau système et au mode d'exploitation, il faudra juger l'invention à l'œuvre. M. Edison compte établir dans chaque quartier des stations centrales avec de puissants moteurs actionnant toute une série de petits générateurs qu'il trouve préférables aux grands.

Les courants électriques se dissémineront par les fils dans toutes les maisons sur un réseau de 1,200 mètres environ. On vendra la lumière au bec comme on le fait pour le gaz, d'après la consommation journalière.

» Pendant le jour, on pourra utiliser l'électricité à la production de la force motrice à domicile. Les fils pénétrant à tous les étages des maisons, il suffira de les mettre en communication avec un moteur approprié pour faire marcher des machines à coudre, des tours, en un mot tous les outils de la petite industrie.

Quoi qu'il en soit, si l'on juge de l'avenir par le présent, je ne crois pas exagérer en avançant que l'invention de M. Edison va amener une véritable révolution dans nos procédés d'éclairage, et même dans le mode de production de la force motrice.

**DERNIÈRES NOUVELLES**

M. Gambetta est remis de son indisposition.

La République française publie les deux télégrammes suivants sur un grave incident qui vient de mettre aux prises les Monténégrins et les Albanais :

Cettinje, 8 janvier, soir.

Ce matin les Turcs, sortant de Gussinje, se sont mis en marche et sont allés à la rencontre des Monténégrins. Ceux-ci, se conformant aux ordres reçus, se sont retirés pour éviter le combat.

Pendant cette retraite, les Monténégrins ont été attaqués par les Turcs; une bataille s'est engagée à huit heures du matin.

Cettinje, 8 janvier, 11 h. 50, soir.

La bataille de Gussinje d'aujourd'hui a été acharnée.

Les Monténégrins ont eu une victoire complète. 12,000 Turcs ont été totalement défaits par 3,000 Monténégrins.

**Bourse de Paris**

Cours du 10 Janvier.

Rente 3 p. %	81.70
— 3 p. % amortissable	83.45
— 4 1/2 p. %	113.00
— 5 p. %	116.50

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 9 janv.	CLOTURE précédente
Banque de France	3.200 »	3.230 »
Crédit foncier	1.402 50	1.402 50
Orléans-Actions	1.432 50	1.433 75
Orléans-Obligations	382 58	382 »
Suez	733 75	730 »
Italien 5 %	82 »	82 93

**AVIS.**

Un porte-monnaie presque neuf, en chagrin, contenant 115 francs environ, a été perdu un des derniers jours de la semaine précédente

près de la Régie. Prière de le rapporter aux bureaux du Journal. Récompense.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 371<sup>e</sup> livraison (11 janvier 1880). — TEXTE : Grand-Père, par J. Girardin. — Les aurores polaires, par Albert Lévy. — Pendragon, par Alfred Assolant. — Les ministres d'Henri IV. — La pêche à la ligne : le cyprin doré, par H. de la Blanchère. — DESSINS : Delort, Moynet, Gilbert, Mesnel.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

**Phylloxera.**

*Avis aux viticulteurs.* — L'application du traitement de J.-P. MAZAROTZ contre le Phylloxera, retardé par les neiges, peut se faire utilement aussitôt leur disparition. On communique toujours ce traitement efficace, dans une brochure au bureau du journal, et on l'envoie contre un franc en timbres-poste, adressés à l'auteur, 94, boulevard Richard-Lenoir, à Paris.

**AUDOUARD**

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

et

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS

Sera à Cahors, du 1<sup>er</sup> au 5 de chaque mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les Dents naturelles, et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gencives.

ELIXIR DENTIFRICE LEUCODONTE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE AU QUINQUINA

Pour blanchir les Dents et raffermir les Gencives Ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins

Admis à l'Exposition universelle de 1878.

Ces dentifrices préparés avec un soin minutieux, doivent au choix des substances qui les composent les propriétés hygiéniques que chacun se plaît à leur reconnaître. — La boîte, 1 fr. 50, 3 et 5 franc. — Le flacon, 1 fr. 50, fr. 3 et 5 fr.

Dépôt dans les principales Parfumeries.

Librairie FIRMIN DIDOT et C<sup>ie</sup>, 56, rue Jacob, Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

Journal de la Famille

Scus la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à simuler des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettres recommandées.

Prix pour les départements :

1<sup>re</sup> édition : 3 mois 3 fr. 50 : 6 mois : 7 fr. 42 mois 14 fr.

4<sup>e</sup> édition avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

L'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur et recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

**GRAINE DE LIN TARIN**  
Pharmacie, place des Petites-Pères, 9, PARIS

CONTRE  
Constipations, Coliques, Diarrhées,  
Maladies du Foie et de la Vessie.

Une cuillerée à soupe matin et soir dans un  
quart de verre d'eau froide.

EXIGER MARQUE DE FABRIQUE SUR BOITE FER-BLANC

**DARTRES DE MANGEAISONS VICE DU SANG**

POUMADE FONTAINE, réputée souveraine, le Pot : 2 fr.  
ESSENCE DE SALSEPAREILLE FONTAINE, le Flacon : 5 fr.  
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

**BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE**

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 100 MILLIONS DE FRANCS.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE  
le Samedi 10 Janvier 1880

1,200,000 Obligations DE LA

**BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE**

OBLIGATIONS DE 1,000 FRANCS

Emises à 480 francs

Produisant 15 francs d'intérêt annuel, payables les 10 février, 10 mai, 10 août et 10 novembre.

Tous les titres seront remboursés à MILLE francs conformément au tableau d'amortissement.

6 tirages par an auxquels concourront tous les titres

Le 1<sup>er</sup> tirage aura lieu le 10 mars 1880

et le premier remboursement le 10 avril suivant, et ainsi de suite tous les deux mois.

Le Prix d'Emission est payable :

- 20 francs en souscrivant le 10 janvier 1880.
- 40 — à la délivrance des titres.
- 40 — le 10 juillet 1880.
- 40 — le 10 janvier 1881.
- 40 — le 10 juillet 1881.
- 40 — le 10 janvier 1882.
- 40 — le 10 juillet 1882.
- 40 — le 10 janvier 1883.
- 40 — le 10 juillet 1883.
- 40 — le 10 janvier 1884.
- 40 — le 10 juillet 1884.
- 60 — le 10 janvier 1885.

480 francs avec faculté d'anticipation partielle ou totale après la répartition.

Les titres provisoires libérés de 60 fr., seront au porteur.

Les obligations définitives sont au porteur ou nominatives, au choix des souscripteurs.

Les titres définitifs seront munis de coupons trimestriels de 3 fr. 75 aux échéances des 10 février, 10 mai, 10 août et 10 novembre.

Les coupons ainsi que le capital des titres remboursés, seront payés aux Caisses des Etablissements ci-après désignés.

**ON SOUSCRIT à PARIS :**

- Au siège de la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix ;
- A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, et à ses Caisses succursales ;
- A la Société de Dépôts et de Comptes courants ;
- Au Crédit Lyonnais et bureaux de quartier ;
- A la Société générale et bureaux de quartier ;
- A la Société Financière de Paris ;
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas ;
- A la Banque d'escompte de Paris ;

DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER :  
A toutes les Agences et succursales desdites Sociétés

Les Souscriptions d'unités sont irrédutibles.

Répartition aussitôt après le 10 janvier 1880.

On peut, dès à présent, souscrire par correspondance, en envoyant 20 francs par obligation souscrite

L'admission à la cote officielle sera demandée.

**Crédit Foncier de France**

Diminution du taux de l'intérêt des prêts et suppression de la Commission.

Avis au Public.

Le public est informé que le Crédit Foncier de France a décidé la suppression de la commission de 0.60 0/0 perçue jusqu'à ce jour sur le montant des prêts par la lui consentis et la diminution du taux de l'intérêt de ces prêts de la manière suivante :

1<sup>o</sup> Prêts hypothécaires à long termes avec ou sans amortissement.

L'intérêt de ces prêts est réduit à 4.45 0/0 sans commission.

En conséquence l'annuité comprenant l'intérêt et l'amortissement à payer par l'emprunteur ne sera plus que de 4,80 0/0 pour un prêt de 60 années et de 5 0/0 pour un prêt de 50 ans, etc.

Ces prêts sont consentis pour une durée variant entre 10 et 60 ans au choix de l'emprunteur.

Ce dernier peut toujours se libérer par anticipation.

Remarque importante. Les débiteurs hypothécaires anciens ont la faculté de demander la réduction du taux de l'intérêt et de la suppression de la commission de 0.60 0/0. Il sera fait droit à la leurs demandes au fur et à mesure des versements effectués par les souscripteurs du dernier emprunt et en suivant l'ordre d'inscription desdites demandes.

2<sup>o</sup> Prêts hypothécaires à court terme sans amortissement :

L'intérêt de ces prêts est fixée à 4,45 0/0 sans commission.

Ces prêts sont consentis par le Crédit Foncier pour une durée de 1 à 5 ans au choix de l'emprunteur.

Ce dernier ne peut se libérer par anticipation.

3<sup>o</sup> Prêts aux départements aux communes et aux établissements publics.

L'intérêt de ces prêts est fixée à un taux maximum de 4,50 0/0.

S'adresser pour tous renseignements à l'administration centrale à Paris, rue neuve des Capucines, N<sup>o</sup> 19 ; et en outre aux notaires.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

Guide du Voyageur dans Cahors et ses environs.

1880

CALENDRIER DU LOT

Nouveaux Noms des Rues de Cahors.

Prix : 50 centimes.

EN VENTE : Chez tous les Libraires.

Adresses Commerciales.

Renseignements Statistiques et Administratifs.

**DICTIONNAIRE**

DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS INDUSTRIELS  
Par E.-O. LAMI et A. THAREL

Cette magnifique publication, rédigée par d'éminents écrivains, composée avec un grand luxe typographique, formera 5 volumes in-8<sup>o</sup> de 800 à 900 pages chacun, ornée d'environ 2,500 gravures sur bois.

Prix de la Livraison, contenant deux feuilles : 50 centimes.

On peut souscrire à l'ouvrage complet, dont le prix est de 125 francs, en envoyant un mandat-poste de 25 francs pour le premier volume. Les Souscripteurs le recevront franco, à leur choix, soit complet, soit par série de cinq livraisons ou dix feuilles.

Les quatre premières séries sont éditées ; elles contiennent 320 pages à 2 colonnes avec 162 gravures sur bois. Prix de la série, 2fr. 50.

Paris, 14, rue Saint-Lazare.

**Photographie Artistique**

**C. BONNEMER**

PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrandt, Cartes-album, Portraits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Émaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

**BANQUE PARISIENNE**

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : VINGT MILLIONS DE FRANCS

7, rue Chauchat.

Bureaux auxiliaires : A. 41, rue de Rennes.  
B. 10, rue Turbigo.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer Messieurs les actionnaires qu'un acompte de 6 fr. 25 par action sur le dividende de l'exercice 1879-1880, sera mis en paiement à partir du 15 janvier 1880, contre remise du coupon n<sup>o</sup> 2.

Les titres nominatifs recevront net d'impôt, 6,05  
— au porteur — 5,95

**LA RENTE FONCIÈRE PARISIENNE**

SOCIÉTÉ ANONYME

Constituée au capital originaire de 25,000,000 fr.

En vertu de l'article 58 des statuts, qui autorise la distribution d'acomptes trimestriels, jusqu'à concurrence de 5 0/0 du capital versé, un coupon de 3 fr., net d'impôt, applicable au trimestre couru du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 1879, sera payé sur chacune des actions primitives libérées de 250 fr. à partir du 15 janvier 1880 :

AUX CAISSES DE LA BANQUE PARISIENNE  
7, rue Chauchat.

Bureaux auxiliaires : A. 41, rue de Rennes.  
B. 10, rue Turbigo.

**ROLAND**

Drame en 4 actes

par

**M. l'abbé Calmon**

Professeur au Petit-Séminaire de Montfaucon (Lot)

EN VENTE

A PARIS, BRAY ET RETAUX,

82, rue Bonaparte.

ET CHEZ CRAYSSAC, A CAHORS.

**J<sup>h</sup> DELFOUR**

LIBRAIRE

A CATUS

Cette Librairie tient l'article de Bureau et les Livres Religieux et Classiques.

M. DELFOUR fera tous ses efforts pour satisfaire sa clientèle.

Ses prix seront très modérés.

**VICHY**

Administration—PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.

**A VENDRE**

Grand nombre de beaux arbres de construction et quantité de bois à brûler (essence chêne).

S'adresser au bureau du journal.

**EPILEPSIE**

(Mal caduc) guérie par correspondance le médecin spécial D<sup>r</sup> KILLISCH, à Dresde-Neustadt

(Saxe). Plus de 8000 succès.

**GUÉRISON IMMÉDIATE**

des RHUMATISMES, NÉURALGIES et MAUX de TÊTE  
En faisant usage continu de la



Seule Pile électrique à la portée de tout le monde. Vente unique à Cahors, chez M<sup>rs</sup> Mandelli, frères bijoutiers.

**AVIS.**

Le sieur LAVERGNE, charpentier à Cahors, prévient le public qu'il vient d'établir, faubourg Saint-Georges, à côté de l'église Notre-Dame, un Magasin de bois du Nord et du pays, tel que : Basteings, Madriers, Planches de Nerva et de Sapin ; Planches de Peuplier de Garonne, de Noyer et d'Ormeau, de toutes dimensions.

Il espère que la bonne qualité de ses marchandises et ses prix très-modérés, lui attireront une nombreuse clientèle, qu'il saura conserver par les soins qu'il mettra à la satisfaire sous tous les rapports.

**PRIME A NOS LECTRICES**

POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE

On reçoit pendant UN AN la Mode Française

Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.

C'est le seul qui donne des Patrons découpés de grandeur naturelle.

Détacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, M. ORSONI, Administrateur de la Mode Française, 37, rue de Lille, à Paris.

**BAYLES, J<sup>NE</sup>**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, formés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS

DE LA MAISON CHRISTOFLE

ET RÉARGENTURE.

BIJOUTERIE RELIGIEUSE

ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES

D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,

TONDEUSES, TOURNE-BROCHES

ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT

DE REVOLVERS DES FABRIQUES

DE LIÈGE.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, LE

**PIANOS ET HARMONIUMS**

DES MEILLEURS FACTEURS

**MUSIQUE ET INSTRUMENTS**

**GODINAUD, FILS**

CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location